

Motions retraite

Le conseil d'administration de l'ENS Lyon affirme son opposition au projet de réforme des retraites qui prévoit notamment de reculer l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et d'augmenter le temps de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein. Cette réforme aura des impacts importants sur l'ensemble de la communauté universitaire, sur les personnels comme sur l'avenir des étudiants. Nous rappelons notre attachement à la justice sociale, que ce projet de réforme la met à mal. Il est particulièrement désastreux pour les femmes et les plus précaires. Les acquis sociaux doivent assurer des conditions de vie décentes à tous les âges, notamment à celui de la retraite. Nous souhaitons qu'aucun membre de notre communauté, étudiant·es, agent·es BIATSS, enseignant·es chercheur·euses, titulaires et contractuel·les étudiant·es, ne soit pénalisé·e lors des journées de mobilisation nationale. Nous demandons à ce que l'ENS n'applique pas de recours forcé illégal au télétravail ou aux enseignements en distanciel. Nous incitons les enseignants-chercheur·euses à faire preuve de bienveillance envers les étudiants qui s'engagent dans le mouvement et à préserver le dialogue avec l'ensemble des étudiant·es.

Motion soutien aux référent·es égalité

Nous demandons à l'administration provisoire d'attribuer aux 2 référent·es égalité un quota d'heures pour qu'ils puissent mener à bien leurs missions, ce qui représente factuellement 1/4 de leur service. À l'heure actuelle, les décharges attribuées (1/8 et 1/5 du service d'un EC) ne sont ni suffisantes ni harmonisées.

Motion soutien Pinar Selek

Les membres du CA de l'ENS de Lyon affirment leur soutien inconditionnel à leur collègue Pinar Selek, maîtresse de conférences associée en sociologie (Université Côte d'Azur / Urmis). Pinar Selek est persécutée avec acharnement depuis vingt-cinq ans en Turquie, en raison de ses recherches. Elle a été injustement et odieusement accusée, condamnée et incarcérée pour un crime qu'elle n'a pas commis. Quatre acquittements ont été prononcés par la justice turque, mais la Cour Suprême de Turquie a récemment annulé le 4e acquittement prononcé le 19 décembre 2014 par le Tribunal criminel d'Istanbul. Une audience de ce Tribunal criminel se tiendra le 31 mars prochain. Son histoire est également emblématique des risques qui pèsent sur la liberté académique, qui s'accroissent, y compris en France, ces dernières années. Pour ces raisons, les membres du CA de l'ENS de Lyon sont solidaires des délégations de personnalités qui se rendront en Turquie le 31 mars pour soutenir Pinar Selek et se joignent aux collectifs de mobilisation autour d'elle pour que cessent les persécutions juridiques et politiques qu'elle subit depuis 25 ans.

Motion déficit chronique du budget ENS LYON

Il n'est pas acceptable de se résoudre à constater et à voter des budgets annuels déficitaires ; on ne peut légitimer le désengagement chronique de l'État sur les missions d'éducation et de recherche publique qu'il doit porter. De plus, nous rappelons que la négociation des primes mensuelles des collègues contractuels aurait dû démarrer conformément aux engagements de la direction, en septembre 2022 ; force est de constater qu'elles n'ont pas encore débuté. Les primes triennales des personnels titulaires doivent elles aussi être discutées prochainement. Nous espérons que ce déficit ne sera pas la justification d'une négociation au rabais des primes de l'ensemble des personnels titulaires ou contractuels.